



Dreux, le 14 novembre 2018

LE SOUS PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT
DE DREUX

Pôle Citoyenneté - Sécurité

Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD

Tél : 02 37 27 72 00

Fax : 02 37 46 80 72

Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté n° 2018-46 SP/DREUX
portant renouvellement de l'habilitation de la chambre funéraire
de la SARL G.MAINI sise 59, Rue de Billy 28100 DREUX**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19, L 2223-38, R 2223-74 et D 2223-80 à D 2223-87 ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation en date du 9 octobre 2018 présentée par M. Florian MAINI gérant de la SARL G.MAINI ;

Vu le dossier réputé complet le 14 novembre 2018 ;

Vu le rapport de conformité en date du 27 août 2018 établi par l'APAVE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30/2018 en date du 4 septembre 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

ARRETE

Article 1^{er} : La S.A.R.L. « G.MAINI » dont le siège social est situé 1, Chemin des Ifs 28210 NOGENT-LE-ROI représentée par son gérant, M. Florian MAINI est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national l'activité funéraire suivante :

- Gestion et utilisation de la chambre funéraire sise 59, Rue de Billy 28100 DREUX.

Article 2 : La durée de la présente habilitation concernant cette activité est accordée pour une durée de 6 ans à la date du présent arrêté.

Article 3 : Le numéro d'habilitation est **18.28.104** ;

Article 4 : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 5 : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.



Article 6 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Maire de DREUX, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Monsieur Florian MAINI, gérant de la S.A.R.L. « G.MAINI ».

Le Sous-Préfet

Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif : 28, Rue de la Bretonnerie
45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.